



**SYNDICAT SOLIDAIRE UNITAIRE DEMOCRATIQUE
SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS
AGENTS TECHNIQUES ET ADMINISTRATIFS
DU SDIS DE LA GIRONDE**

56, cours du Maréchal Juin
33000 – BORDEAUX
Portable: 07.86.96.74.44

Tél. : 05.56.99.81.18 poste 4854
Email : sudsdis33@free.fr
Fax : 05.56.99.81.72

BORDEAUX, le 09 avril 2019

Adjudant-chef DARMUZEY Jean-Pierre
Secrétaire-Général
du Syndicat S.U.D du S.D.I.S de la GIRONDE

À

Monsieur GLEYZE Jean-Luc
Président du Conseil d'Administration
et
Président de la CAP SPP C
du Service Départemental d'Incendie
et de Secours de la GIRONDE

Objet : nomination des personnels SPP C

Monsieur le Président,

Chaque année à la même période notre Administration propose à nos agents en cohérence avec les besoins opérationnels de notre Établissement Public des ouvertures de postes pour l'accès aux différents grades. A ce jour sont concernés les agents sergents pour un accès au grade d'adjudant.

Ces postes sont ouverts sur deux tours, le premier tour visant à permettre prioritairement une mobilité sur notre département aux adjudants déjà en postes, le second tour, réservé uniquement aux sergents pour un accès au grade supérieur.

Ces deux tours se réalisent sur une période courte de un à deux mois. Beaucoup d'agents postulent, des avis leurs sont émis sur leur valeur professionnelle par les différents chefs de groupement (Très favorable, favorable, défavorable). En cas d'égalité, l'ancienneté dans le grade est regardée puis l'ancienneté dans le centre. Ce fonctionnement, analysé rapidement, paraît cohérent... **MAIS !**

Comment expliquer à un agent qui dispose d'un avis très favorable au premier tour qu'il ne dispose plus que d'un avis favorable au second tour ?

Que s'est-il donc passé pour que cet agent soit si soudainement dévalorisé par son chef de groupement sur une période aussi courte ?

Nous avouons ne pas avoir de réponse rationnelle à lui fournir.

De surcroît le nombre d'agents concernés est étonnant.

On constate alors un manque de sérieux évident ou d'analyse du supérieur sur l'avis qu'il remet et qui ne correspond sûrement pas à la valeur professionnelle de l'agent pour être si changeant.

Cet avis est bien souvent « brut de décoffrage » et donc livré sans aucune explication.

A chaque mouvement de personnel se sont des dizaines d'agents qui nous sollicitent et nous assurent de leur parfait savoir être et savoir faire. Leurs arguments sont tout à fait recevables et légitimes. Ils ne peuvent donc qu'être perçus favorablement de notre part.

A plusieurs reprises, notre OS SUD SDIS33 a alerté le Président de la CAP siégeant au cours des séances d'un manque de clarté dans ce dispositif et même proposée d'ouvrir un groupe de travail afin de penser un système qui ne souffrirait pas d'interprétation et s'accorderait avec le décret 2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux, article 8.

Le Conseil d'état dans sa décision n° 371110 du 12 mars 2014 alinéa 3 apportera ainsi des précisions :

« Considérant qu'il résulte de ces dispositions que l'avancement de grade au choix est fonction de la seule valeur professionnelle des agents qui est appréciée en prenant en compte principalement leurs notes, les comptes rendus d'entretiens professionnels et les propositions motivées formulées par leurs chefs de service ; que, toutefois, ces dispositions ne font pas obstacle à ce que l'administration prenne en compte d'autres éléments dès lors qu'ils permettent d'apprécier selon des critères objectifs la valeur professionnelle des agents, à l'exclusion, sauf dispositions statutaires contraires, de tout examen professionnel ; »

Les solutions trouvées à l'issue de ce groupe de travail, devraient être plus cohérentes et permettre aux agents retenus de ne plus subir de jalousie de la part des postulants non retenus, qui aujourd'hui vivent une incompréhension et une frustration bien légitimes.

Être représentant du personnel passe aussi par notre devoir d'explication que nous avons à donner aux agents. Explications qui doivent être claires et comprises par tous. A ce jour sur ce sujet c'est plutôt l'incompréhension qui nous anime.

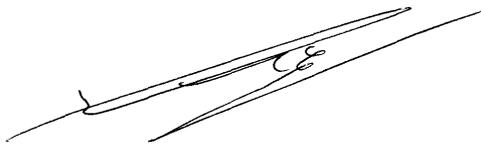
Au cours du dernier Conseil d'Administration du 29 mars 2019, vous nous avez demandé d'être le relais de votre parole et d'apporter à tout le personnel du SDIS33 votre reconnaissance et vos remerciements pour le travail au combien difficile réalisé tous les jours 24h/24h.

A l'heure de nos écrits et pour la population d'agents concernés par la situation mentionnée ci-dessus, ceux-ci vous entendent, vous comprennent-ils ??

Monsieur le Président, vous l'aurez compris, vous ne pouvons pas collégalement laisser un climat d'opposition s'installer entre les agents au sein du SDIS33, la cohésion étant un maître mot pour notre profession, déjà bien mise à mal dans le contexte politique et financier actuel.

Dans l'attente de l'ouverture d'un groupe de travail que nous pensons être indispensable dans le contexte actuel, recevez Monsieur le Président, nos cordiales salutation.

Pour les membres SUD SDIS33 élus à CAP SPPC,



JP DARMUZEY